

Projet présenté par les députés :

MM. Christo Ivanov, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Bernhard Riedweg, Norbert Maendly, Thomas Bläsi

Date de dépôt : 12 avril 2017

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour la réalisation du contournement du village de Cartigny

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

Un crédit d'étude de 300 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer l'étude et la réalisation de l'évitement du village de Cartigny par un contournement routier.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit d'étude est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2018 sous la rubrique ... (*l'identification de la rubrique budgétaire sera précisée au plus tard lors du vote du projet de loi par le Grand Conseil*).

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est portée au compte de fonctionnement.

Art. 5 Suivi des travaux d'étude

Le Grand Conseil est régulièrement tenu informé de l'avancement des études.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les communes de Cartigny, Chancy, Meinier et Soral sont liées par la même problématique soit une forte augmentation du trafic pendulaire. Le Plan directeur du réseau routier (Mobilité 2030, etc.) indique que ces quatre communes sont impactées (page 221, rubrique B03 du PdC2030 – Routes de contournement).

Le Conseil d'Etat, dans un de ses rapports, mentionne l'existence d'un processus d'évaluation multicritères du Plan d'action du réseau routier 2015-2018 qui doit être soumis au Grand Conseil.

Contrairement à la commune de Meinier dont la population avait déposé une pétition au Grand Conseil (P 1918) en date du 8 septembre 2014, la commune de Chancy dont le projet de loi 11589 (voté par le Grand Conseil) fait suite à la P 1784 et à la motion 2152, la commune de Soral dont le PL 12018 sera traité au Grand Conseil avant la fin de l'année 2017 et qui faisait suite à la P 1956 munie de 1956 signatures, la commune de Cartigny n'a pas déposé de pétition et se retrouve fort démunie par rapport aux contournements votés ou en passe de l'être. L'Etat ayant d'ailleurs déjà commencé des travaux sur la commune de Meinier.

Les contournements de Chancy et de Soral vont impacter fortement le trafic de transit et le reporter sur la commune de Cartigny. Le nouveau diffuseur autoroutier de Viry devrait encore aggraver la situation sans compter sur le développement de Bernex avec la création d'une nouvelle route qui s'appellera : le boulevard des Arabois.

La commune de Cartigny au travers des délibérations de son Conseil municipal s'est emparée du sujet depuis de nombreuses années.

L'Echo de Cartigny, dans son édition n° 27 de décembre 2014, indique dans son éditorial ce qui suit : *« La commission des routes est en train de réactiver l'ancien projet d'une route de contournement par le chemin des Curés. Cette solution, qui avait reçu en son temps l'aval du Canton, permettrait de détourner des rues du village le trafic motorisé de l'axe Zone industrielle de Satigny – route de Chancy. Ce projet d'intérêt a un certain prix et en période de restrictions financières on se doit de bien évaluer où sont les priorités ».*

De plus, la commune de Cartigny a mandaté un bureau d'études afin de réaliser un devis estimatif pour la réalisation d'une route de contournement du village de Cartigny et du hameau de la Petite-Grave dont le point de départ est la route du Moulin de la Ratte, puis une section de la route de Vorpillaz et enfin le chemin des Curés.

La commune de Cartigny ne doit donc pas être le parent pauvre des contournements routiers de Chancy et de Soral et devrait être au contraire rapidement intégrée dans les études des périmètres concernés par le département de tutelle.

L'évolution du trafic pendulaire est telle qu'il serait déraisonnable de ne pas anticiper, sur le plan des infrastructures, la forte augmentation des véhicules traversant nos villages.

Il incombe au Grand Conseil de donner l'impulsion nécessaire de nature à rendre espoir à la population concernée

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.